



DÉLIBÉRATION N° 121/2020/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE RCT (M43) DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 36
Nombre de Procurations : 09
Date de la convocation : vendredi 04 décembre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 43
Vote :
Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le lundi quatorze décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK (présentiel) - Gilles ADELSON (présentiel) - Monique AZER (Visio) - Serge BAFU (présentiel) - Julner BELIZAIRE (présentiel) - Dominique BERTONI (présentiel) - Ruth BIDIOU CEPRIKA (présentiel) - Pascal BRIQUET (présentiel) - Louis-Mike CALUMEY (présentiel) - Daniel CASTOR (présentiel) - Jean-Philippe CHAMBRIER (présentiel) - Kenny CHEN-TUNG (présentiel) - Claire CHINON (présentiel) - Albanie CIPPE (présentiel) - Xavier CLERVAUX (présentiel) - Liser CLIFFORD (présentiel) - Seedna DELAR (présentiel) - Serge FÉLIX (présentiel) - Nestor GOVINDIN (Visio) - Sandrine JACQUES-GAÏL (présentiel) - Elaine JEAN (présentiel) - Farah KHAN (présentiel) - Patrick LECANTE (présentiel) - Phong LY (Visio) - Mikaël MANCEE (Visio) - Yolande MILZINK-CINCINAT (présentiel) - Hélène PAUL (présentiel) - Stéphanie PREVOT-BOULARD (présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON (Visio) - Hélène SERVIUS (présentiel) - Rolande SILEBER (présentiel) - Eliodore TORVIC (présentiel) - Sandra TROCHIMARA (présentiel) - Patricia VICTOR (présentiel)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Yahya DAOUD → **Procuration** à Sandrine JACQUES-GAÏL - Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA - Chester LÉONCE → **Procuration** à Julner BELIZAIRE - Claude PLENET → **Procuration** à Serge FÉLIX - Axel RINO → **Procuration** à Farah KHAN - Magali ROBO-CASSILDE → **Procuration** à Mikaël MANCEE - Corinne SIGER → **Procuration** à Eliodore TORVIC - Thierry ELIBOX → **Procuration** à Hélène SERVIUS - Teed GASPARD → **Procuration** à Elaine JEAN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Jean-Victor CASTOR - Corine DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Roland LOE-MIE - Tineffa NAÏSSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH

SECRETAIRE DE SEANCE : Eliodore TORVIC

Exposé des motifs

L'élaboration du Budget supplémentaire annexe M43 -RCT 2020 de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M43.

Il a pour objet de reprendre les résultats reportés de l'exercice précédent, les RAR, éventuellement d'inscrire de nouvelles opérations et de modifier les crédits inscrits dans les budgets précédents.

Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles.

La reprise des résultats se traduit par :

L'inscription des lignes budgétaires suivantes, quel que soit le mode de vote retenu :

- 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- 002 "résultats de fonctionnement reporté"
- 1068 : affectation du résultat de fonctionnement

Le projet du Budget Supplémentaire transport m43 2020, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **7 043 563.37€** en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Le projet de Budget Supplémentaire transport m43 2020 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire, d'autre part.

Vu les articles L.5211-1, L.5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget supplémentaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au Budget transport ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 01/2020/CACL du 31 janvier 2020 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2020, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Vu la Délibération N° 39/2020/CACL du 5 mars 2020 portant vote du Budget Annexe M43 de l'exercice 2020 ;

Vu la Délibération N° 76/2020/CACL du 14 octobre 2020 approuvant le compte de gestion du budget annexe (M43) de l'exercice 2019 ;

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20201214-121-AP-2020-CACL-DE Date de télétransmission : 23/12/2020 Date de réception préfecture : 23/12/2020

Vu la Délibération N° 74/2020/CACL du 14 octobre 2020 portant vote du compte administratif Annexe (M43) de l'exercice 2019 ;

Entendu le **Rapport N° 121/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget supplémentaire Annexe transport (M43) de la CACL - Exercice 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, moins une abstention :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 121/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget supplémentaire Annexe (M43) de la CACL - Exercice 2020.

APPROUVE le Budget Supplémentaire Annexe (M43) de la CACL exercice 2020, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **7 043 563.37 €** et conformément au tableau ci-dessous :

EQUILIBRE GLOBAL DU DOCUMENT BUDGETAIRE								
Section de fonctionnement				Section d'investissement				
	Recettes	Dépenses	Résultat		Recettes	Dépenses	Résultat	Rés. Global
Prop mvt réels	755 000,00	4 903 303,31	-4 148 303,31	Prop mvt réels	0,00	1 285 648,52	-1 285 648,52	-5 433 951,83
Prop mvt ordre	427 305,77	427 305,77	0,00	Prop mvt ordre	427 305,77	427 305,77	0,00	0,00
Total proposé,	1 182 305,77	5 330 609,08	-4 148 303,31	Total proposé,	427 305,77	1 712 954,29	-1 285 648,52	-5 433 951,83
Restes à réal.	0,00	0,00	0,00	Restes à réal.	0,00	0,00	0,00	0
002	4 148 303,31	0,00	4 148 303,31	001	1 285 648,52	0,00	1 285 648,52	5 433 951,83
				1068	0	0	0	0,00
TOTAL	5 330 609,08	5 330 609,08	0,00	TOTAL	1 712 954,29	1 712 954,29	0	0,00
								Pm Résultat CA : 5 433 951,83

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget supplémentaire transport (M43 pour l'exercice 2020 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

AUTORISE le Président à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget supplémentaire Annexe (M43) de la CACL - Exercice 2020, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20201214-121-AP-2020CACL-DE Date de télétransmission : 23/12/2020 Date de réception préfecture : 23/12/2020
--

démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget supplémentaire Annexe (M43) de la CACL - Exercice 2020.

DECIDE de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le lundi 14 décembre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20201214-121-AP-2020CACL-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020